

CADRES DE SCENE

❖ LE MOT DU SECRETAIRE

Quand les grands esprits se rencontrent...

Vous allez le découvrir en parcourant ce neuvième Cadre de Scène, la formation et le métier sont au coeur de nos préoccupations actuelles !

Dominique Hurtebize appelé par le Syndéac pour participer au COEF en Rhône-Alpes et par l'AFDAS pour réfléchir sur la formation de cintrier... Le CPNEF-SV nous demandant de travailler à leur côté sur le référentiel de Directeur Technique... Jean-Michel Dubois contacté par l'ENSATT pour lancer des pistes sur le projet de création d'un centre de formation... Roland Reinewald nous décrivant l'expérience d'une formation originale menée à Strasbourg...

Et puis... Réditec qui organise les 1ères Rencontres Européennes des directeurs techniques pour parler de quoi ? De nos métiers et des formations à Rome, à Londres, à Berlin, à Barcelone.

Après s'être retrouvés sur la sécurité (voir le billet d'humeur d'Alain Szlendak), nous voici à réfléchir sur le demain de nos professions.

Dans ce numéro donc, des compte-rendus de multiples réunions, rencontres, rendez-vous et pas de Katuvu... Inquiétant ?

Au fait... le 16 juin vous êtes où ?

PS qui n'a rien à voir. Le logo et le site ont pris un petit coup de fraîcheur ! Merci Joseph !

 Jean-Jacques MONIER, Réditec

❖ L' HUMEUR DU JOUR

2008, sous le plateau, la plage...

(Non au diktat sécuritaire !)

Ne devons nous pas, nous, directeurs techniques, être les garants de la bonne réalisation des spectacles ? Permettre à un metteur en scène, un chorégraphe ou un artiste d'aller là où son imaginaire le guide ?

Non ! Maintenant nous ne sommes que les gardiens du « Temple de la réglementation ».

Je dis « attention ! ». Ne devenons pas uniquement les gendarmes de la scène. Entrons en résistance, et prenons nos véritables responsabilités. Je sais que tout ce que j'écris là va à l'encontre de ce que nous, membres de la Réditec, sommes en train de mettre en oeuvre et de la volonté ambiante et bien pensante sur la sécurité.

Apprenons à connaître tous ces textes, non pour les appliquer à la lettre, mais pour les interpréter, les adapter, voire les contourner et surtout apprécier les véritables risques, en prenant des mesures de bon sens.

A l'heure où un simple SSIAP 1 peut vous dicter la conduite à tenir dans une salle, où un représentant du CHSCT travaillant dans un bureau des RP vous dicte la façon de travailler sur un plateau sous couvert du code du travail, je dis NON !

Ayant la prétention de connaître et de respecter la réglementation ERP et les conditions de travail des salariés, d'assurer l'exécution des différentes tâches d'une façon agréable, humaine et sécurisée, je veux rester maître de cette organisation dont j'ai la charge et la responsabilité (ou alors je rentre chez moi). Je veux encore pouvoir dire oui à un metteur en scène sur l'utilisation du rideau de fer pour un effet en ayant bien entendu pris toutes les garanties de cette manoeuvre, mais dire non à un mouvement de machinerie que je juge dangereux.

Je ne suis pas un mercenaire, ni un adepte de la « Secte du spectacle avant tout » loin de là, mais il faut arrêter les procédures là où elles ne sont pas nécessaires. Devenons comme ces avocats italiens connaissant la loi sur le bout des doigts et qui obtiennent un non-lieu pour le pire des mafiosi, le pistolet encore fumant à la main, même si dans ce cas ce n'est pas très moral.

Mais comme je suis aussi un cadre responsable, je ferai donc appliquer à la lettre cette lourde réglementation, avec laquelle je dérogerai et prendrai quelques libertés...

Qui (même) me suive.

 Alain SZLENDAK, Réditec

❖ PREMIERES RENCONTRES REDITEC

Tout le monde (ou presque) en parle !

A vos agendas !! Réservation impérative de la date du **16 juin 2008**, avec l'organisation inédite des « **1ères RENCONTRES REDITEC** » au **Théâtre de l'Odéon** (Paris 6°).

Heureuse initiative que cette première journée de communication nationale, placée sous le thème de l'Europe, et qui va permettre, à travers de riches échanges, une mise en lumière importante des objectifs et des travaux de notre jeune association.

Pour nous permettre de dresser un état des lieux de la direction technique en Europe, quatre ou cinq intervenants étrangers seront invités à participer tour à tour à des débats, autour d'un modérateur qui conduira en fin de journée les travaux de synthèse et les échanges avec le public.

Programme prévisionnel :

10h/10h30	accueil des participants
10h30/12h30	Session 1 (parcours, formations, fonctions, titres, statuts...)
12h30/13h	1ère synthèse
13/14h30	Pause
14h30/16h30	Session 2 (Organigrammes, regroupements, syndicats...)
16h30/17h30	2ème synthèse et échange avec la salle

L'entrée est libre, donc ouverte à tous.

Nous allons faire parvenir à tous les adhérents une plaquette accompagnée d'une invitation. Diffusez-là ! A d'autres collègues, aux administrateurs, aux directeurs, aux élus... Un programme complet vous parviendra sous peu, celui-ci sera remis à chaque participant.

Pour tous renseignements : Rdv sur le site www.reditec.fr



❖ **LA QUESTION DU JOUR**

Quel métier ?

Avant de nous « attaquer » au référentiel du métier de directeur technique du spectacle vivant, je reste persuadé qu'il est nécessaire de définir notre métier. Je propose donc, pour commencer ce travail de réflexion collective, une définition de ce qu'est un métier :

Le métier est un ensemble évolutif de situations professionnelles associé à des valeurs et à des ressources nécessaires à leur gestion. Dans cette définition, si l'ensemble des situations va se retrouver décrit dans le référentiel, les parts d'évolution, de valeurs et de ressources nécessaires sont plus particulièrement de notre ressort car on touche là le corps du métier.

Pour pouvoir nous définir, il me semble opportun de commencer à réfléchir collectivement sur la description et sur la définition du cœur de notre métier, de son noyau.

Cette description devrait insister sur les côtés complexes, ambigus et souvent paradoxaux de l'exercice quotidien de nos pratiques tout en y incluant des éléments prospectifs qui anticiperaient sur les évolutions à venir.

A travers ce travail il sera nécessaire de définir :

- La notion de résultat spécifique : le spectacle.
- La technicité regroupant les actes et les outils pour obtenir le résultat : gestion budgétaire, du personnel, du lieu scénique, du bâtiment...mais aussi : délégation de pouvoir, de signature...
- L'environnement défini par nos entreprises, par nos employeurs : taille, mobilité, objectifs...

Ce travail n'est possible qu'à partir de la mise en commun de nos expériences, de nos apprentissages, de nos parcours influencés par l'environnement et par les conditions d'exercice de notre travail dans des « entreprises » à forte charge symbolique.

Ce défi, si nous le relevons maintenant, car le temps nous est compté, aurait le double intérêt de préparer notre participation à la mise en place de ce référentiel et à la rencontre du 16 juin à l'Odéon.

 Jean-Michel DUBOIS, Réditec

❖ **RERERENTIEL METIER**

Vous avez des références ? Ciel, qu'elles sont bonnes...

Dans les précédents « Cadres de scène », Dominique Hurtebize et Jean-Louis Montheil avaient initié cette tentative de formuler ce qui peut bien faire consistance commune dans ce foutu métier de Directeur/responsable technique. (Cf. CDS 3/ oct. Nov 2006 et CDS 8/ jan. fev 2008) Interface pour l'un, passeur pour l'autre, de mon côté j'utilise souvent le terme rugbystique propre au métier du demi de mêlée, number nine, pour qualifier cette singularité de transmetteur, de vecteur et plus prosaïquement, cette particularité de toujours se trouver ENTRE.

Entre l'artistique et la technique, entre l'administration et la réglementation en vigueur, entre plateau et bureau, entre produit d'une entreprise et artisanat d'art, entre savoir / empêcher de faire et laisser faire avec des mesures compensatoires, entre recherché ou fuit, entre ignoré ou perpétuellement sollicité, entre tel choix ou tel autre, entre sachant et devant savoir, etc... (Allez y complétez vous-même, envoyez au secrétaire et ça fera l'article prochain). Bref de là à penser qu'il a le cul entre deux chaises, il n'y a qu'un pas. Seulement voilà, il fait partie de la direction et même assis, un responsable technique reste debout, et cette situation d'intercesseur ne doit pas le faire figurer au rang de simple facteur (que nous estimons tous beaucoup) mais qui l'obligerait à ne pas connaître le contenu du courrier qu'il transporte et distribue, ou d'un simple entremetteur entre Mme la loi à respecter et Mr Claude, administrateur de biens immobiliers sur la scène nationale.

Et c'est chaque fois que le DT-RT se trouve ainsi « Entre », que le terme de référentiel surgit comme le loup au coin du bois, et sert de « mot trappe » pour englober tous les débats sur le sujet, mais que fait donc le référent ?

Ciel ! Mon profil, vite mon statut dans le placard, (Vaudeville permanent)...car la multiplicité de nos pratiques et situations obligeantes, il n'y a pas de PPDC irréfutable à dégager de notre métier, et c'est tant mieux, car dès l'instant où un Plus Petit Dénominateur Commun nous encercle, le métier devient un



élément de nomenclature, certes utile et indispensable pour élaborer les lignes de fuite des possibles à venir comme les formations, barèmes, équivalences, certifications, comme un bel outil d'évaluation, ou encore donner un cadre aux nouvelles polyvalences émergentes, mais surtout insuffisant à le déterminer dans sa réelle complexité de compétences, de connaissances, de re-connaissances... et le réduisant à une fonction.

Ceci dit, si c'est le cas, alors il n'y a plus de problème, il suffit de reprendre les très sérieux descriptifs de formation de DT que les tout autant sérieux ISTS ou ENSATT ont patiemment mis en oeuvre, et le tour est joué !... A table la soupe est prête et chaude... Mais, entre fourre-tout et rigidité fossile, il doit bien y avoir quelques moyens de formuler la diversité qui constitue ce métier, cette fonction, de directeur technique...

Alors n'ayons pas peur du chaos, d'où s'échappera bien, de toute façon, plus de chose qu'il ne pourra en sortir de la rétention aseptisée du politique correct... et amorçons nous-même une tentative de : REFERENTIEL du métier DIRECTEUR TECHNIQUE et comme nous l'a clairement dit la charmante Carole Zavadsky de la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation dans le spectacle vivant (CPNEF-SV), chacun fait son référentiel selon ses besoins et objectifs, alors formulons nous-même ce processus énonciatif qui permet de différencier les éléments constitutifs de notre métier, comme un pâtissier fait ses Mille-Feuilles...

Mon point de vue panoramique, subjectif, plein d'emphases et probablement de fautes d'orthographe sur le propos : Le processus de création/diffusion d'oeuvre est complexe et se nourrit de multiples manières. L'artiste mettra toujours l'émotion en premier, c'est sa voie, mais c'est du nécessaire chaos qu'il faudra l'extraire.

Si un directeur technique ne « s'approprie » pas le projet artistique lui aussi, il y a peu de chance que les « agrégats » dont il la responsabilité de mise en oeuvre restent sensibles lors de ses multiples reproduction. Le DT, par la mise en place concrète d'un atelier taillé et organisé rationnellement sur mesure, va permettre de provoquer le chaos créatif, sans se laisser submerger.

Ainsi à l'abri, dans « une manufacture de forme » maîtrisée, les artistes et les équipes de réalisation / diffusion de l'oeuvre pourront explorer cette matière brute avec les vecteurs qui lui sont accessibles. (Personnel compétent et adéquat / techniques et outils appropriés de recherche comme de mise en oeuvre/ budgets prévisionnels et bilans de réalisé / matériels et investissements sur court, moyen et long termes / etc..)

L'atelier de l'artiste est un monde à lui seul qui ne peut ignorer le monde extérieur qui l'inclut, qui l'accueille et possède des lois, des codes, en perpétuelle évolution et ce rarement dans le sens de la simplification, (code du travail & pénal, conventions collectives, normes, sécurité, finances, temps...)

Le DT n'est pas le sachant tout, mais il doit en savoir juste assez pour évaluer toute rencontre. Le directeur technique sera toujours au contact direct de contradictions flagrantes, dans la mêlée, il devra s'y exposer, pour que, de la houle volontairement provoquée, sorte une forme singulière, chargée d'émotions éphémères, qu'il aura à perpétuer, à transmettre, plus tard, au public, dans son intégralité poétique.

Le métier de DT ne procède pas seulement d'une fonction (utilitaire) se résumant à un référentiel pratique, il procède aussi de rapprochement, il traite d'affaires humaines, il est le garant de la transmission du métier, il doit mettre en place ce compagnonnage essentiel, aussi bien dans le meilleur des traditions et savoir-faire, que dans l'innovation des nouvelles technologies et changements en cours...

Des Pistes...

Méthode du boulanger... pour commencer j'ai cherché à savoir un peu mieux ce que peut bien être un référentiel et j'ai trouvé quelques éléments qui peuvent aider à la pâte :

En maths : Ensemble des points fixes par rapport à un repère

En physique : Système de coordonnées, trois spatiales et une temporelle, auxquelles sont rapportées les équations d'un problème de physique.

En géométrie : Système d'axes de coordonnées permettant le repérage de la position d'un point de l'espace

En société : Un référentiel de compétences répertorie toutes les compétences d'une organisation. On parle souvent de référentiel des métiers et des compétences.

Ce référentiel a pour but d'aider une organisation à gérer de manière efficace les compétences dont elle fait preuve et à les mettre en lien avec les métiers qui correspondent. On parle de GPEC. une liste descriptive des compétences nécessaires pour une fonction, un métier, bases de données contenant les "références".

En société toujours: Pour l'analyse multiréférentielle, un référentiel est une méthode d'étude. Ce peut être une méthode de construction de dispositif de recherche, une méthode de construction du discours en aval de l'observation

Et celle qui me plaît le mieux: Dans l'archéologie du savoir de Michel Foucault un référentiel est un processus énonciatif qui permet de différencier.

... pour continuer j'ai fait la même chose avec le métier, mais ça c'est pour une autre fois, il n'y a pas assez de place dans ce N°9...

 Yves FAVIER, *Réditec*

CHARTE GRAPHIQUE REDITEC

Avec l'arrivée du Printemps, le logo Réditec a fait peau neuve, et se décline désormais en gris et or. C'est aussi l'occasion, pour le conseil d'administration, d'adopter une charte graphique officielle par souci de lisibilité et ... de professionnalisme.

Rappelons à ce sujet que l'utilisation du logo, même s'il n'est surtout pas limité dans un strict usage de publicité (casquettes, tee-shirts, briquets, crayons, tongs, autocollants, sacs...) demeure cependant soumis à l'autorisation du bureau, pour accompagner tous documents, courriers officiels, ou ... tenues estivales...

 Joseph ANDRÉ, *Réditec*



❖ CHEFS D'ORCHESTRES MANDATAIRES...

Suite du dossier...

Comme relaté dans le CDS n°7 sur les chefs d'orchestre mandataires, ces derniers tentent d'introduire une annexe bal. Une signature imminente était même annoncée pour le Théâtre Privé, porte dérobée pour pouvoir l'accoler ensuite aux autres conventions collectives du spectacle. Un texte circulait, concocté par le SNACOPVA et le SNAM, à l'exclusion de tout autre, qu'il soit technicien, artiste chorégraphique ou chanteur.

Une intervention de syndicats de salariés (notamment du SNLA-FO), et d'un certain nombre d'organisations patronales dont le SDTP qui assimile ce texte à de la concurrence déloyale, a empêché la signature et remis en cause l'ensemble du texte et pour finir, alerter le ministère de la culture.

A l'évidence, c'est le projet tout entier qui se retrouve mis à l'index.

On comprend mieux à la lumière de ces quelques extraits : « lorsque des artistes ou techniciens sont associés à la création du spectacle : chorégraphie, lumières, son, scénographie et mise en scène, ils perçoivent un cachet de 150 euros minimum versé à l'occasion de la première représentation qui suit la création » « par dérogation, (...) le coucher peut se faire à l'intérieur du véhicule collectif de transport. »

Par contre, et en raison sans doute de l'absence de représentants des techniciens, toujours rien sur l'aspect hygiène et sécurité et la nécessaire responsabilisation des chefs d'orchestre. Alors, le salaire ou la vie ?

 Daniel JAYLET, Réditec

❖ COMPTE-RENDU

Réunion CPNEF-SV - 7 avril 08, avec Carole ZAVADSKY

Cette réunion, à laquelle assistaient Michaël Lacroix, Yves Favier et Régis Vasseur, pour Réditec, faisait suite à des contacts menés par Yann Titelein et avait pour objet précis le référentiel DT. Le thème en était, outre le fait d'être reçu à la CPNEF-SV en tant qu'association, la rédaction de référentiels, notamment celui consacré au métier de directeur technique.

Sachant que la Commission envisageait une étude sur place, dans diverses structures culturelles, le secrétaire avait transmis, après appel à volontariat au sein de Réditec, une liste de cinq établissements, représentatifs de diverses typologies de notre milieu. Il s'agissait de :

- Théâtre des Amandiers, Nanterre
- TNS, Strasbourg
- Direction des spectacles de la Ville de Clermont-Ferrand
- Opéra de Rouen
- Théâtre André Malraux, Rueil-Malmaison

Carole Zavadsky m'avait dit lorsque J.J. Monier lui avait communiqué cette liste qu'elle en référerait aux partenaires sociaux faisant partie de la CPNEF-SV.

Ce lundi 7 avril au matin, donc, Carole Zavadsky a dit le plaisir qu'elle avait à nous recevoir et de pouvoir envisager une participation active de Réditec aux travaux qu'elle coordonne.

Nous avons pour notre part souligné notre intérêt d'être force de proposition, dans ce dispositif comme dans d'autres domaines, et que c'est bien en tant qu'association (et non pas en tant que syndicat) que nous faisons cette proposition. Elle a acquiescé, précisant assez clairement que les Centres de formation et Syndicats pouvaient, à l'occasion, représenter des intérêts « assez spécifiques et que, dans ce panorama, notre positionnement lui convenait fort ».

1. Lieux : Les lieux retenus pour l'observation de la pratique professionnelle, pour les référentiels « structure » et « direction technique » sont :

Opéra de Rouen (DT), Théâtre des Amandiers de Nanterre (DT), Théâtre de Rueil-Malmaison (DT), La Cartonnerie de Reims (Structure), Festival de Bourges (DT + Structure), Théâtre de Rungis (Bruno Chevalier), Société Magnum (Stanislas Surin), Impact événement (Olivier Vidal).

Certains pourront regretter ne pas avoir été retenus, mais comment « s'imposer » alors qu'on n'y est pas « de droit » ???

2. Formations : Elle a tenu à préciser, de manière explicitement pédagogique, qu'il fallait distinguer :

1. Diplômes. Délivrés par des Ministères (Education, Jeunesse et Sports, voire, plus récents, Culture, au sein de la CPC, Commission Professionnelle Consultative).

2. Titres (remplaçant « Homologations ») Inscrits au RNCP, Registre National de Certification Professionnelle.

3. Certificats de Qualification Professionnelle (CQP). Il s'agit de diplômes de branches (lesquelles délivrent ces CQP). La CPNEF-SV délivre simplement un « accord » en ce domaine à l'heure actuelle.

3. Référentiel métier : Carole Zavadsky propose que quatre membres de Réditec participent aux cinq réunions ayant pour thématique le référentiel Directeur technique (insistant pour que ce soient les mêmes pour l'ensemble des réunions, ce que nous avons accepté, sollicitant la possibilité d'inscrire jusqu'à six membres de l'association, afin de parer à des empêchements majeurs).

Les dates ci-dessous proposées doivent permettre la tenue ET des réunions pour le référentiel DT, ET celles pour l'analyse des structures. Carole Zavadsky souhaite alterner, plus ou moins, lesdites thématiques. Ce qui reviendrait à être aux réunions, pour ce qui nous concerne, un des lundis proposés sur deux.

Les réunions se tiendront les matins, 10h-12h30 environ, à l'AFDAS. Voici les jours proposés :

Avant l'été...

Mardi 13 mai / Lundi 26 mai / Lundi 9 juin / Lundi 23 juin / Lundi 30 juin et/ou lundi 7 juillet, si le groupe métier a besoin de 5 ou 6 rencontres.

Après l'été...

Lundi 8 septembre / Lundi 22 septembre / Lundi 6 octobre / Lundi 20 octobre + lundi 10 novembre si le groupe métier a besoin de 6 rencontres.

Lors du CA de l'après-midi nous avons souligné qu'il s'agirait, en tout état de cause, d'un travail où l'ensemble des membres de Réditec devra être tenu informé et consulté, au fur et à mesure des réunions. Pour préparer ces sessions, des réunions seront menées au sein de l'association, afin que la réflexion soit largement entamée avant d'y être représentés. Pour les réunions les participants seront remboursés de leurs transports et frais de repas, en aucun cas rétribués.

 Régis VASSEUR, Réditec

❖ **COMPTE-RENDU** **Réunion COEF - 3 avril 08**

En région Rhône-Alpes, j'ai été invité par le Syndéac par l'intermédiaire d'Antoine Manoglou, co-directeur du CCN de Rillieux-la-Pape dirigé par Maguy Marin, à une réunion du COEF. Le COEF est le contrat d'objectif emploi et formation, signé entre la Région Rhône-Alpes et l'Etat et coordonné par la commission paritaire CPNEF - SV. Il n'y a à l'heure actuelle que deux COEF en France : dans les régions PACA et Rhône-Alpes.

Cette réunion s'est tenue le 3 avril dernier dans les locaux de la Direction du travail. C'était la seconde réunion de concertation sur le spectacle vivant et l'audiovisuel.

Le propos était de mettre au point un accord de méthode pour le dialogue paritaire dans le spectacle vivant et l'audiovisuel en région.

Cette réunion de concertation portait sur l'emploi et les besoins de formation initiale dans les métiers techniques, administratifs et artistiques. Etaient présents les représentants des syndicats SFA-CGT pour les artistes, des syndicats de l'audiovisuel FNST-CGT pour les techniciens, des syndicats des producteurs de cinéma et audiovisuel SPI-FESAC, des syndicats de producteur du Cirque, la CFDT, et le Syndéac.

J'ai présenté Réditec, en précisant que nous n'étions pas rattachés à un organisme paritaire (la CGT m'avait d'entrée de jeu posé la question) mais que nous étions gentiment invités par le Syndéac. Antoine Manoglou a précisé que son invitation de Réditec lui paraissait "naturelle", comme "expert" des métiers techniques dans le spectacle vivant.

Il a été longuement question des formations pour les artistes, puis nous avons abordé les formations pour les métiers techniques et administratifs. J'ai parlé bien évidemment de nos démarches auprès de l'AFDAS concernant les formations continues de machiniste / cintrier. Le débat s'est porté aussi sur les métiers du cirque (chapiteau) et sur le manque de contrat en alternance (audiovisuel).

Les trois formations découlant de ces réflexions sur les besoins techniques :

- Formation au métier de machiniste/ cintrier, avec une demande de création d'un Baccalauréat professionnel.
- Formation au métier de régisseur général
- Formation de technicien de chapiteau et de l'accroche.

Enfin, sortant du cadre de nos discussions, j'ai souhaité qu'une démarche soit entreprise pour qu'une

passerelle soit établie entre le CNFPT et l'AFDAS, de manière à rendre accessible les concours aux professions territoriales.

Antoine Manoglou a pour sa part demandé une évaluation de l'ensemble des formations techniques et administratives, universitaire ou non, afin de vérifier si elles sont toutes "efficaces", ce dont nous doutons, et qui permettrait de mieux cibler les financements.

A suivre... la réunion finale aura lieu le 23 Avril, J'y serai au nom de Réditec. Si des sujets de formation vous tiennent à coeur, n'hésitez pas à m'en faire part.

 Dominique HURTEBIZE, Réditec

❖ **COMPTE-RENDU** **Rencontre Véritas - 25/2/08 - avec JL Mouri**

J'ai reçu Jean-Luc MOURI et Laetitia ATLAN de BUREAU VERITAS à l'Espace Carpeaux, le lundi 25 février dernier. Jean-Luc Mouri m'a d'abord transmis un document, exhaustif à 95% selon lui, de toutes les vérifications légales obligatoires.

Je lui ai exposé mes objectifs, à partir d'un document de travail que j'avais préparé et que je lui ai laissé, à savoir : sur la base d'un résumé de la législation et des textes réglementaires, pouvoir établir un document exhaustif des divers équipements à maintenir et à vérifier dans chaque secteur.

Nous avons observé d'emblée que le sujet était très vaste, et Jean-Luc a ajouté que je me frottais là à des travaux bien conséquents. Ce à quoi je lui ai rétorqué que j'avais l'intention de me donner le temps nécessaire, même si certaines questions des plus courantes devaient trouver des réponses assez rapidement.

En tirer un tableur qui, en fonction des éléments sélectionnés par l'utilisateur, à partir d'un certain nombre d'options comme la région, l'importance et le type de l'équipement, son état de conservation, et quelques critères commerciaux, puisse permettre de calculer automatiquement un budget. Budget sur trois lignes minimum à définir, avec au minimum une ligne maintenance, une ligne vérification, et une ligne formation.

Le tout assorti d'une liste de contact métier pour pouvoir soumettre une ou des demande(s) de devis, et d'un référentiel de contrats types.

Jean-Luc m'a aussitôt arrêté sur la question des évaluations de coûts, en expliquant que je n'y arriverais pas. Sa longue expérience lui permettant d'affirmer que les critères à retenir sont trop mouvants, et liés à la situation particulière de chaque lieu. Il a surenchéri en me citant en exemple certaines salles, où il lui fallait fournir en amont un travail de conseil plus important que la vérification elle-même pour pouvoir parvenir à un devis ou d'autres encore où il n'y a ni personnel ni encadrement pour accompagner les vérifications, etc. Tout cela aboutissant à des facturations à géométrie très variable.

En outre, la question de la qualification et de l'expérience du vérificateur est prépondérante. Voir plus loin.

J'ai donc laissé cette question en suspend.

La discussion a ensuite porté sur l'entrée en matière de mon document de travail. Jean-Luc m'a reproché de ne pas avoir tout d'abord défini le rôle du directeur technique, ce qui est selon lui la seule approche possible. Il en a profité pour me préciser que cette question ne pourrait être indifférente, dans sa résolution, aux conclusions du futur Mémento de la Sécurité dans le Spectacle, duquel il a confirmé les difficultés de rédaction, difficultés dont la REDITEC s'était déjà fait l'écho, lors de sa dernière AG, par l'intermédiaire de Jean-Michel Dubois.

Il m'a expliqué que la notion de rôle, en particulier du directeur technique, a toujours été au centre de sa réflexion, et qu'elle est, excepté l'acquisition des compétences nécessaires, le point de départ qui doit guider tout vérificateur pénétrant sur les lieux ou dans les situations de spectacle.

Electro-mécanique, électricité, droit du travail, formation spécifique, bien sûr, mais rien ne remplace l'esprit, l'aptitude à « sentir », à participer, et surtout à connaître les impératifs du spectacle vivant pour pouvoir prétendre réellement intervenir sur un plateau ou sur un lieu de spectacle.

Il m'a expliqué, en corollaire à ce sujet, que des formations pour obtenir des personnes qualifiées pour certaines vérifications existaient, et que cela pouvait être une piste pour une association comme la nôtre. La discussion a alors débouché sur certains aspects réglementaires confus qui font que, sans l'agrément ministériel, seul un bureau de contrôle constitué en société peut obtenir ces qualifications individuelles. Jean-Luc m'a expliqué avoir pris contact à ce sujet avec Mme Kergosien architecte-conseil de la DMDTS, qui l'a assuré de son soutien pour débrouiller cet écheveau, mais pour l'instant les choses en sont restées là.

Nous avons donc repris là où nous en étions, et il a fait une « contre-proposition » à mon entrée en matière en m'offrant de rédiger sa propre conception du « rôle du directeur technique », et de me la transmettre par écrit dans quelques jours. Plus généralement, il a surtout offert de m'assister dans la rédaction de ce « tutorial ».

De mon côté je devrais y adjoindre dans un premier temps un volet « juridique », concernant les types de contrats passés par (et avec) les directions, et leurs conséquences concrètes en termes contractuels, dérivant sur les obligations légales, les responsabilités, et le rôle de chacun.

 Daniel JAYLET, Réditec

COMPTE-RENDU

Réunion 3 RDT

(Rencontre Régionale des Régisseurs et Directeurs Technique)

J'ai participé, à l'invitation de 3RDT à une réunion à Colomiers (près de Toulouse) pour présenter la Réditec. Vous trouverez des informations sur la 3RDT sur : <http://3rdt.unblog.fr/>

C'est une association de fait, mais dont aucun statut n'est déposé. Nous étions une douzaine à cette réunion. Les préoccupations majeures sont principalement :

- La reconnaissance des métiers : ce à quoi j'ai répondu que c'était aussi notre préoccupation

et en partie l'origine de la Réditec.

- L'information / formation des maires et élus sur ce qu'est un théâtre. Quelles sont les bases à connaître ? Il a été dit qu'il y aurait un livret fait par l'Aca (agence culturelle et technique d'Alsace) ainsi que sur le site www.partientournee.com. Ils aimeraient constituer un document en ce sens.

- La maîtrise d'usage a été évoquée dans le fait d'associer les techniciens dans tout projet de construction ou rénovation d'une salle de spectacle.

- Comment être informé sur la législation, les formations.

Ces préoccupations sont très proches des nôtres. J'ai invité les participants à rejoindre la Réditec tout en insistant bien sur le fait que le travail en région est important et nécessaire.

Le fait de se rassembler au sein d'une association nationale donne plus de poids à nous tous dans l'exercice de nos métiers et nous permet d'être reconnus et identifiés comme des professionnels.

 Michaël LACROIX, Réditec

reditec.forumpro.fr Bienvenue sur le forum de l'association Réditec

FORUM REDITEC

Contrat de travail des intermittents, extraits...



Lorsque nous employons des intermittents sur une journée comprenant un montage avec deux services la journée et un démontage qui se termine à 1 h ou 1 h 30 du matin ou plus, je suis obligé de le déclarer sur 2 jours.

Utilisant un logiciel de gestion de planning et d'édition de contrat, je suis contraint d'éditer un contrat avec une annexe ou apparait 2 jours...résultat, les techniciens intermittents "râlent" car ils me disent que cela fait chuter leur taux assédic ! (...) Pouvons nous sciemment ignorer ces heures de nuits dans la DUE ? Dans le libellé des contrats ? (...) En cas d'accident sur le trajet retour de ces personnes dans la nuit...que se passerait-il ?...Certains font le choix de faire un contrat sur la journée et de déclarer les heures après minuit sur la même journée ...Est ce légal ?

 Philippe BEUNARD, Réditec



TNS... Donc il nous est arrivé de déclarer 2 h le lundi et 5 h le mardi. Le contrat est donc constitué de deux CDD à temps partiel. Avantage : le salarié déclare le nombre exact d'heures effectuées (2 + 5) et ne perd pas ses droits de la journée. Inconvénient : les horaires sont notés dans le contrat et vous ne pouvez les changer (légalement s'entend) même si votre démontage est plus long, par exemple. Sinon c'est la triche, on fait un contrat sur 2 jours pour se couvrir en cas d'acci-

dent et ensuite on le déchire et on rassemble tout sur la même journée. Mais là je n'apprends rien à personne...

J.Jacques MONIER, Réditec



TCE... nous raccrochons l'heure de minuit à 1h au contrat de la veille. C'est un peu cornélien avec la compta et nous sommes obligés de nous rappeler souvent cette règle. En revanche, s'il y a une nuit, nous déclarons deux jours si cette nuit a débuté la veille à 20h.

Bénédicte CLERMONT, Réditec



MAILLON : la réponse de la direction du travail à qui nous avons posé la question a été que les heures de nuit peuvent effectivement être rattachées à la journée qui a vu le début de la période de travail. En cas de démontage de 22h à 2h, nous déclarons donc 4h (+ 1h de majoration pour les 2 heures de nuit) sur une seule et même journée.

Pour info, l'article L. 213-1-1 du code du travail précise que, par dérogation (...), pour les activités (...), de spectacles vivants (...) la période de nuit est fixée entre 24h et 7h (...).

Cette question nous ramène à celle de l'amplitude horaire maximale...

Antonio TROTTA, Réditec

L'intégralité de ces témoignages est en ligne sur le forum Réditec.

Rappelons que ce site est ouvert à tous. Vos avis, vos commentaires sont les bienvenus.

Le nouveau thème, actuellement en ligne, porte sur les appels d'offres.

<http://reditec.forumpro.fr/index.htm>



PROCHAINE PARUTION: JUIN 2008

merci d'adresser votre contribution par mail: secretaire@reditec.fr

LE DOSSIER DU MOIS

FORMATION PROFESSIONNELLE

❖ FORMATION CINTRIER



Comme suite à notre rendez-vous il y a bientôt un an avec la Région Rhône-Alpes, où nous avons évoqué la formation, la reconversion et les travaux ou équipements de salle, notre problématique de recrutement de cintrier le responsable formation de la Région m'a contacté il y a un mois. Il m'a informé que la directrice Régionale de l'AFDAS était prête à mettre en place une formation

continue, pour la machinerie et le cintre, et qu'il serait bien de la revoir.

Nous avons eu un rendez-vous Jean-Michel Dubois et moi-même avec Réjane Deschamps, directrice de la Région centre-est, le 13 mars dernier.

Nous sommes bien évidemment reparti du référentiel Machiniste (que R.Deschamps avait aussi), et d'un profil de poste que nous avons ciblé sur le cintre et la machinerie.

L'idée serait de lancé deux à quatre modules de courte durée (une semaine chacun environ) sur les thématiques suivantes :

- Accroches / levage,
- Rigging / motorisation,
- Notion de Résistance des matériaux,
- Lecture, élaboration de plans, schémas et lecture de fiche technique

En associant des professionnels (théâtre par exemple) en accueil sur site. L'idée serait que cette formation soit aussi "validante" (VAE).

Les publics concernés seraient les intermittents roads, intermittents machinistes et permanents des lieux. Ces formations pourraient concerner 12 personnes environ. R.Deschamps consulte donc les différentes entreprises de formation de la région en leur demandant des propositions. Ces modules de formation pourraient être mis en place selon elles dès janvier 2009.

Dominique HURTEBIZE, Réditec

❖ FORMATION INITIALE ET CONTINUE

J'ai été sollicité par le Directeur du Développement de l'ENSATT pour participer, en temps que directeur technique membre de REDITEC, à la réflexion que lance la Mission Implantations et Prospections Rhône-Alpes (MIPRA), au travers du Pôle de compétences : Enseignement Supérieur sur le projet de création d'un centre de formation aux métiers du spectacle sur le territoire du Nord Isère.

Ce projet étudierait la création d'un Institut dispensant de nouvelles formations initiales et continues aux

métiers du spectacle (activités de plateau, régies son, lumière, vidéo et multimédia, machiniste, constructeur de décor, administration, gestion, communication...)

Cet Institut pourrait assurer la formation des cadres intermédiaires, cadres moyens et techniciens supérieurs afin de compléter la filière de formation des métiers du spectacle sur les niveaux de bac à bac +3. Une première réunion doit se tenir en mai, je vous tiendrais au courant.

 Jean-Michel DUBOIS, Réditec

❖ **FORMATION CONTINUE** une expérience originale.

L'utilisation massive des nouvelles technologies, la mise en oeuvre des 35 heures, la réglementation en matière de sécurité dans les différents domaines techniques (lumière, son, vidéo, machinerie) implique la maîtrise parfaite des outils, mais aussi la réactualisation permanente de ses connaissances. Nous sommes obligés de constater que les techniques et les pratiques du spectacle vivant ont fortement évolué ces dernières années. Maîtriser leurs mises en oeuvre pour enrichir les propositions scéniques depuis la conception jusqu'à la réalisation du spectacle est un défi permanent à relever pour tous les techniciens.

A l'aune de ce constat, quelques responsables techniques et administratifs des théâtres et lieux de spectacle vivant de la ville de Strasbourg se sont réunis. Se sont retrouvés : le Théâtre Jeune Public, le Maillon, Pôle Sud et le TNS ; quatre entités différentes, mais préoccupées par le même sujet. A l'issue de ces rencontres il nous a clairement apparu qu'un certain nombre de questions, sur les problématiques rencontrées par la profession, notamment dans les domaines techniques afin d'évaluer les besoins, se posaient. De faire une autocritique en quelque sorte.

Très rapidement nous avons constaté que c'est dans le domaine de la machinerie qu'une urgence semble se dessiner. Il est aujourd'hui inquiétant de constater que c'est dans le métier le plus ancien et le plus chargé de tradition qu'un manque important de techniciens et de régisseurs qualifiés se fait cruellement sentir. Il s'agit d'un patrimoine à sauvegarder et surtout à transmettre. Ainsi, lorsque l'on se réfère au référentiel de compétences des métiers de la machinerie, on peut se demander quelles qualités doit posséder un machiniste aujourd'hui pour être considéré comme un professionnel dans son métier.

Et quoi de plus réaliste et de plus concret qu'imaginer que, sur l'initiative de plusieurs théâtres d'une ville, d'une société de formation locale et même de l'AFDAS (qu'il faut saluer pour son dynamisme), il est possible de proposer une formation qui tienne compte de chaque spécificité et de chaque problématique de chacun des lieux ? Les conditions idéales en quelque sorte...

Comme dans d'autres villes ou régions, il est évident que les différentes entreprises sollicitent les mêmes intermittents ! Après avoir établi une liste des intermittents communs au groupe des quatre, les responsables techniques et administratifs ont invité leurs intermittents à réfléchir sur leurs manques et leurs demandes de qualifications. Nous avons pu ainsi analyser ensemble les besoins en matière de formation. En clair ce sont les entreprises et les salariés qui étaient force de proposition et non les organismes de formation.

Une fois la liste des intermittents établie nous sommes partis du principe que l'employeur doit rechercher une adéquation entre la qualification du technicien et de son travail. Il fallait que la formation continue

(enrichissant et complétant la formation initiale) devienne autant le problème des employeurs que des employés. Nous nous sommes mis au travail pour envisager une formation machinerie qui réponde aux besoins de toutes les composantes, entreprises et salarié(e)s.

Dans un premier temps il a fallu établir un programme pertinent que nous avons mis en place d'un commun accord. Un certain nombre de rendez-vous de travail a été nécessaire, où nous avons décidé un programme de 5/6 semaines. Celui-ci comprend un module de formations obligatoires (habilitation électrique, plate-forme élévatrice mobile de personne) et toute une partie complémentaire. On pourrait citer en vrac : lecture de plans, accroches, sensibilisation au Code du travail et à celui des ERP, initiation à l'anglais technique, langage du théâtre, fabrication de polichinelle, mise en place de vol, etc....

Puis nous avons dû imaginer un processus financier capable de prendre en charge le coût du stage sur un laps de temps suffisamment long pour être le plus complet possible et suffisamment court pour permettre à tous de se rendre disponible. Là, nous avons pu toucher du doigt le rêve secret de toute formation : faire prendre en charge le coût du stage par l'employeur, c'est-à-dire que l'employeur salarie les stagiaires le temps de la formation et les heures effectuées à l'occasion du stage soient comptabilisées dans le décompte annuel des 507 heures!

Cela aurait pu créer un précédent sur le plan national, malheureusement, ce procédé n'a pas pu être mis en place et nous avons dû tenter la version de Congé Individuel de Formation (CIF). Ce fut également un échec, finalement nous avons dû nous diriger sur la version classique d'un stage conventionné AFDAS. Mais quoi qu'il en soit c'était une belle initiative !

La commission paritaire de l'AFDAS s'est réunie et a validé le stage. Tous les partenaires étaient réunis et capables de proposer officiellement un stage de formation en machinerie. Nous espérons qu'il sera le plus complet possible. Il aura lieu du 23 juin au 25 juillet 2008, les formations obligatoires ont déjà été effectuées. Le stage se déroulera chez tous les partenaires du projet et sera encadré par un régisseur général afin d'assurer la logistique et la bonne mise en ?uvre du projet de formation.

Ce stage s'effectuera dans les locaux des quatre théâtres ayant participé au projet. Il bénéficie ainsi des équipements de ces salles, encadré par des professionnels les plus compétents dans leur branche d'activité.

Même si le chemin a été long (presque 18 mois), il est agréable et rassurant de vérifier que lorsque nous mettons nos forces en commun nous pouvons aboutir à des initiatives généreuses.

 Roland REINEWALD, Réditec



AVIS DE RECHERCHE

Jeune homme, 42 ans, 1m85, brun, nationalité Française, sérieux, bonnes références, bonne situation, travaillant plus pour gagner pareil, photographe et webmaster amateur...
cherche modèles femmes ou hommes

avec sourires impeccables et dents blanches pour compléter rapidement le trombinoscope du site REDITEC.
Photos à envoyer par mail à l'adresse suivante:
webmaster@reditec.fr